

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

| | |
|-------------|---|
| en exercice | 9 |
| présents | 7 |
| Votants | 7 |
| procuration | 1 |

L'an deux mil vingt-trois le lundi 13 novembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 9 novembre 2023

| |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objet |
| N° 23/08/08 |
| Régie de la Poya * Recrutement de neuf agent pour un accroissement saisonnier d'activité pour la saison d'hiver 2023-2024 |

Présents Monsieur Jérémie VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à Mme Audrey PENIN

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

Vu les statuts de création de la régie d'exploitation du domaine skiable de la Poya,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter neuf agents contractuels de droit privé pour faire face à un besoin saisonnier pour le domaine skiable de la Poya,

Sur le rapport de Monsieur le Président, les agents seront recrutés sur les postes suivants :

- Un chef d'exploitation
- Un adjoint au chef d'exploitation et agent exploitation
- Un responsable commercial et agent polyvalent
- Deux pisteurs secouriste
- Un agent d'exploitation
- Un agent d'exploitation 30 heures/mois
- Un caissier
- Un agent pour le snack

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer neuf emplois pour un accroissement saisonnier d'activité pour la saison hivernale 2023-2024.
- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 39 heures/semaine avec quatre heures supplémentaires rémunérées comme telles,
- **HABILITE** le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 074-217402908-20231113-23_08_08-DE

Ainsi fait et délibéré,
Au registre su
Pour extrait d

S²LOW

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches